

Mode d'emploi

Ce classeur comptable a été conçu pour permettre la création d'un compte de résultat "en temps réel".

Pour rappel, vous ne devez saisir que les charges et produits qui correspondent à l'année en cours. Ce n'est pas le versement ou le paiement qui conditionne la saisie mais la réalité de l'achat ou de la vente pendant l'exercice comptable

Vous devez remplir et saisir chaque mois le grand livre des charges et des produits.

Pensez bien à indiquer le mode de paiement et s'il y a lieu le numéro de chèque.

Pour saisir les opérations comptables il faut distinguer et séparer (s'il y a lieu) l'achat ou de la vente du paiement.

La dernière colonne des grand livre de charges et produits permet d'indiquer si l'achat ou la vente ont bien été "payé".

Par exemple, si vous achetez (par chèque) un ordinateur, vous devez saisir sur le tableau des charges le montant de cet achat à la date de l'achat et indiquer dans la dernière colonne si le montant a bien été débité sur le compte bancaire de l'association. Si ce n'est pas le cas, lors de votre prochaine saisie mensuelle vous vérifieriez sur le relevé bancaire.

La saisie mensuelle de vos opérations comptables dans les tableaux "grand livre des charges" et "grand livre des produits" se reporte directement dans les onglets qui totalisent les charges et produits ainsi que dans celui nommé compte de résultat simplifié.